

31 août 2010

10.153

Motion populaire des Jeunes Vert-e-s Neuchâtel**Partenariat pour l'écologie**

Conformément aux articles 117a et suivants de la loi cantonale sur les droits politiques du 17 octobre 1984, les citoyennes et citoyens soussignés, avec les Jeunes Vert-e-s Neuchâtel, demande au Grand Conseil d'enjoindre le Conseil d'Etat d'étudier, dans les plus brefs délais, la mise en place d'un partenariat avec les commerces et restaurants du canton visant à limiter drastiquement le volume des déchets induits par leurs activités. Ce partenariat pourrait s'inspirer du projet mis sur pied par la ville de Genève et aspirerait à rendre plus propre l'exercice d'un commerce ou d'un restaurant, notamment en prenant des mesures quant aux déchets engendrés. Ces mesures pourraient ensuite déboucher sur l'octroi d'un "label" spécifique.

Motivation

Soucieux du volume important des déchets résultant des activités commerciales, ainsi que leur impact, tant sur l'environnement que sur les finances publiques, nous souhaitons que le canton de Neuchâtel mette en place une politique concrète de partenariat en faveur de l'écologie, dont les objectifs sont notamment:

- Inciter et permettre une optimisation du tri des déchets et donc du taux de recyclage;
- Limiter l'impact des déchets sur le domaine public;
- Limiter la production des déchets à la source (par ex., les sacs plastiques en polyéthylène distribués gratuitement);
- Inciter aux dons d'aliments invendables, mais consommables (par ex., sur le modèle de l'association CARL);
- Valoriser les démarches écologiques des entreprises.

Parallèlement aux résultats obtenus en matière de protection de l'environnement, de telles mesures donneront au canton de Neuchâtel et à ses commerçants une image écologique forte et serviront de modèle à d'autres cantons.

La Ville de Genève a mis en place un système d'éco-contrats la liant à ses différents acteurs économiques. Ces derniers s'engagent à œuvrer dans le sens des objectifs ci-dessus, tout en prenant un certain nombre de mesures négociées au cas par cas. La base volontaire et la grande flexibilité offertes par ce système nous ont convaincu de son potentiel évident, à Neuchâtel également.

Dès lors, nous demandons au canton de Neuchâtel d'effectuer les réflexions et études permettant la mise en place d'un tel projet. Le caractère dynamique d'un système de "label" devrait permettre de convaincre progressivement les commerçants et restaurateurs d'adhérer aux objectifs de cette motion, et ceci pratiquement sans dépenses étatiques.

*Première signataire: Inès Gonzalez Garcia, Pré-Landry 43, 2017 Boudry.
Motion populaire munie de 273 signatures.*